

GEMENG KÄERJENG
AVIS D'URBANISME

**Plan d'aménagement particulier – Engagement de la procédure
portant modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier
« Rue du X Septembre » à Hautcharage**

Il est porté à la connaissance du public que le PAP « Rue du X Septembre » à Hautcharage a été engagé le 28 août 2020 dans la procédure d'adoption par le collège des bourgmestre et échevins.

Le dossier est déposé du 11 septembre 2020 au 12 octobre 2020 inclusivement à la commune de Käerjeng, L-4920 Bascharage, 24 rue de l'Eau, où le public peut en prendre connaissance.

Les documents peuvent être consultés sur le site internet www.kaerjeng.lu

Les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng, 24 rue de l'Eau, L-4920 Bascharage (boîte postale 50, L-4901 Bascharage) du 11 septembre 2020 au 12 octobre 2020 inclusivement, le tout sous peine de forclusion.

La présente publication est effectuée conformément à la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Bascharage, le 10 septembre 2020

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Michel WOLTER

Josée-Anne SIEBENALER-THILL

Frank PIRROTTE

Richard STURM